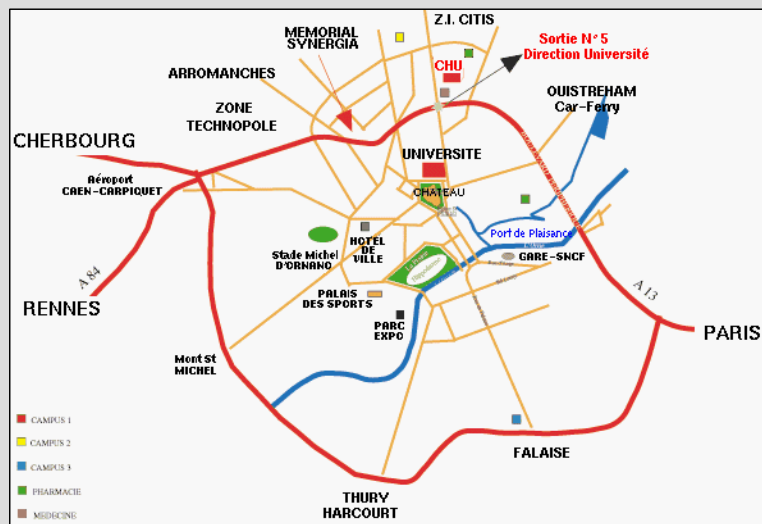




Depuis la gare SNCF : Tramway A - Dir. Campus 2

Tramway B - Dir. Hérouville

Arrêt Campus 1 - Université

En voiture : périphérique, sortie n° 5 : CHU - Campus 1

Contacts : Magdalena DOBRZANSKA

Esplanade de la Paix 14032 CAEN Cedex

Tél : 02 31 56 51 84

Courriel : magdalena.dobrzanska@unicaen.fr

Avec le soutien

de l'Université de Caen, de la Faculté de droit de Caen, de la Région Basse-Normandie,
de la Ville de Caen, de la Mission Coopération Décentralisée et Droit de l'Homme

Nous remercions Monsieur Bruce Clarke pour son aimable autorisation de reproduire son œuvre
« Etat d'urgence » www.bruce-clarke.com



Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux
et les Evolutions du Droit

COLLOQUE

POUVOIRS EXCEPTIONNELS



ET DROITS FONDAMENTAUX

Jeudi 18 et vendredi 19 octobre 2007

Université de Caen, Faculté de droit



*Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit
(CRDFED)
Faculté de Droit
Université de Caen Basse-Normandie*

Pouvoirs exceptionnels et droits fondamentaux

Judi 18 et vendredi 19 octobre 2007

Judi 18 octobre 2007

Après-midi 14h30 – 18h

14h30

Ouverture du colloque

Propos introductifs, par **Emmanuel Decaux**, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

La justification des pouvoirs exceptionnels par les droits fondamentaux ?

15h

« L'exception saisie par la norme », par **Jean-Christophe Le Coustumer**, Professeur à l'Université de Rouen

15h30

« Les discours politique et juridique sur l'évidente nécessité », par **François Saint-Bonnet**, Professeur à l'Institut d'Etudes politiques de Rennes

16h

Débat et pause café

16h30

« La justification des pouvoirs exceptionnels en droit international des droits de l'homme : approche générale », par **Jean-François Akandji-Kombe**, Professeur à l'Université de Caen

17h

« La constitutionnalisation des pouvoirs d'exception comme garantie des droits ? L'exemple des démocraties est-européennes à la fin du XX^{ème} siècle », par **Lauréline Fontaine**, Professeure à l'Université de Caen

17h30

Débat

Vendredi 19 octobre 2007

Matin 9h30 – 12h30

Les atteintes aux droits fondamentaux par les pouvoirs exceptionnels

9h30

« L'état d'exception aux Etats-Unis, le *Patriot Act* et autres réactions des autorités américaines », par **Wanda Mastor**, Maître de conférences à l'Université Toulouse I

10h

« La loi des mesures de guerre au Canada en 1970 à l'épreuve de la revendication nationale québécoise », par **Françoise Epinette**, Maître de conférences à l'Université de Caen

10h30

Débat et pause café

11h

« Les pouvoirs exceptionnels en Grande-Bretagne : un modèle pour nous ? », par **Jean-Claude Paye**, Sociologue

11h30

« Les atteintes aux droits fondamentaux par l'état de siège et l'état d'urgence », par **Gilles Lebreton**, Professeur à l'Université du Havre

12h

Débat

12h30 – 14h30

Déjeuner

Après-midi 14h30 – 18h

Le contrôle des pouvoirs exceptionnels au nom des droits fondamentaux

14h30

« L'état d'urgence au sens de l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme », par **Gérard Gonzalez**, Professeur à l'Université Montpellier I

15h

« Le contrôle judiciaire américain de la guerre contre le terrorisme : aspects internationaux », par Sébastien **Botreau-Bonneterre**, Doctorant à l'Université de Caen

15h30

Débat et pause café

16h

« Le contrôle du juge administratif français », par **Frédéric Rolin**, Professeur à l'Université Paris X Nanterre

16h30

« Le contrôle du Conseil constitutionnel sur les régimes légaux de pouvoirs exceptionnels », par **Gilles Armand**, Maître de conférences à l'Université de Caen

17h

Débat

17h30

Rapport de synthèse, par **Danièle Lochak**, Professeure à l'Université Paris X Nanterre